

SAINT NAUPHARY

VIDE GRENIER ORGANISE PAR LE SNAC OMNISPORT

DIMANCHE 29 juin 2014

AU STADE DE SAINT NAUPHARY

A PARTIR DE 8 H 30 ET TOUTE LA JOURNEE

BUVETTE RESTAURATION SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS:

05 63 67 96 37 et 06 72 90 35 63

ou

06 16 80 06 20

www.saint-nauphary-omnisport.com

Inscription et règlement à retourner avant le 26 juin à :

Mr BOURGEOIS Michel
357 chemin Combet
82370 SAINT NAUPHARY

Aucune inscription ne sera prise en compte si le formulaire n'est pas complet et si le règlement n'est pas joint.



TARIF: emplacement (5m x 5m) 10 Euros (véhicule derrière le stand)

TOTAL:.....emplacement x 10€ =.....

CHEQUE A L'ORDRE DE: SNAC OMNISPORTS

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement

Les exposants pourront s'installer de 6h 30 jusqu'à 8h30.

Les emplacements sont attribués suivant l'ordre d'inscription.

Les annulations ne seront acceptées que par écrit jusqu'au **26 juin 2014**, date limite après laquelle aucun remboursement ne sera effectué.

Les emplacements qui ne seront pas occupés à 8h 30 ne seront plus réservés et les droits d'inscription resteront acquis à SNAC OMNISPORTS à titre d'indemnité.

Tous les objets sont acceptés, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de casse, de perte ou de vol

En raison des Décrets 881039 et 881040, concernant la vente et l'échange des biens dans les manifestations publiques, les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

Organisation: **SAINT NAUPHARY ATHLETIC CLUB SECTION OMNISPORTS**

Adresse: Mairie de St Nauphary

Attestation - Inscription vide grenier

Se déroulant le : **29 juin 2014** à : St Nauphary (Stade)

Je soussigné (e)

Nom:Prénom

Né(e) le à département : Ville

.....

Adresse:

CP: Ville:

Tel Email.....

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le Par.....

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à.

Le

Signature

ci- joint règlement : de..... euros pour..... emplacements

CRÉDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES
BANQUE ET ASSURANCES